



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Paris le 11 juin 2009

## Communiqué de presse

### Elaboration des référentiels : une copie à revoir en urgence

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs est indignée par les méthodes de validation utilisées par la Haute autorité de santé (HAS) en matière de référentiels de masso-kinésithérapie, introduits par l'article 42 de la loi de financement de la sécurité sociale 2009.

La FFMKR rappelle qu'elle n'est pas hostile à la mise en place de référentiels de pratiques professionnelles validés par la Haute Autorité de santé (HAS) car ce sont des éléments permettant une amélioration tant des pratiques professionnelles que de l'efficacité du système de soins. Ces référentiels doivent être élaborés sur des bases médico-économiques et en **concertation avec l'ensemble de la profession**.

La FFMKR reste opposée à la mise en place d'une réglementation aboutissant à un effet « butoir » se traduisant par la mise en place d'un forfait par pathologie et son corollaire l'augmentation du restant à charge pour l'assuré social.

La méthode utilisée par la HAS est **pour le moins incompréhensible** : Valider trois référentiels relatifs à des soins de masso-kinésithérapie sans associer l'ensemble de la profession dont les syndicats représentatifs est un comble en matière de concertation.

Après avoir fait un point de la situation et consulté ses présidents départementaux, la FFMKR :

Est intervenue auprès de René Couratier président du Conseil national de l'ordre masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (CNOMK). Après avoir constaté une convergence totale sur ce dossier, un travail en toute complémentarité, **DANS LE CADRE DE LEURS MISSIONS RESPECTIVES**, sera un atout supplémentaire dans l'intérêt du patient et de la profession.

A écrit au Professeur Laurent DEGOS, président de la HAS lui rappelant que *la mise en place de ces référentiels devait se faire en complète concertation avec l'ensemble des différentes structures représentatives de la profession comme cela avait déjà été le cas pour la mise en place des critères d'admission des patients en soins de suite de rééducation fonctionnelle ou dans les centres de rééducation fonctionnelle*.

A interpellé Philippe DURAFORG, président de la Société française de physiothérapie afin qu'il s'exprime sur la position de la SFP vis-à-vis des premières conclusions rendues par la HAS.

Aujourd'hui, ces référentiels risquent de modifier profondément l'exercice libéral de la masso-kinésithérapie et aussi l'équilibre économique des cabinets. Il est donc **INDISPENSABLE** de réunir l'ensemble des représentants de la profession et la HAS pour arrêter une méthodologie de travail commune et reconnue par tous qui permettra d'arriver à un constat partagé sur les référentiels et en particulier « les seuils ». Enfin il est **ESSENTIEL** de définir les outils médicalisés qui permettront d'effectuer des actes justifiés dans l'intérêt des patients au dessus des seuils. **Pour la FFMKR, il n'y en a aura qu'un : la fiche de synthèse de bilan.**

Sans accord sur une méthodologie et sans accord sur un constat partagé, les négociations seront biaisées et risquent de tourner court. La rapidité et le contenu de la réponse seront un signe fort des caisses et de la HAS qui permettront de travailler dans un climat de confiance.

3 rue Lespagnol  
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00  
fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

La FFMKR fidèle à sa ligne politique souhaite que ce dossier fondamental pour notre profession ne devienne pas un thème de surenchère syndicale et regrette qu'une réponse unitaire coordonnée n'ait pas été possible malgré sa proposition en CSPN jeudi dernier.

**Alain BERGEAU, Président**  
**06 80 25 96 34**

